



Réglementation nationale

RAPPEL

La DGAC a engagé une consultation sur un projet de modification du Code des Transports et des arrêtés relatifs aux hydrosurfaces et aux hélisurfaces. Le principal objectif de cette démarche est de préciser la répartition des compétences entre les autorités préfectorales habilitées à délivrer les autorisations de posé en dehors des aérodromes et hélistations, et devant être saisies en cas d'atterrissages d'urgence.

Si la plupart des modifications de détails relèvent de corrections rédactionnelles relatives à l'appellation des autorités, il convient d'apporter une attention particulière à l'analyse des autres dispositions amendées par ce texte. C'est par exemple le cas de la modification de l'article R6212-9 de la section Atterrissage et décollage hors d'un aérodrome, Sous-section 1, Atterrissage et décollage des hélicoptères. Ses alinéas 3 à 7 se rapportent aux interdictions et dérogations que les préfets maritimes sont amenés à traiter sur la création et l'exploitation des hélisurfaces en zones côtières et portuaires. [Le projet est consultable ici](#). Les exploitants commerciaux sont susceptibles de voir les conditions de leur exploitation impactées par ce texte sont invités à se rapprocher du président du SNEH ou à demander à l'UDH de leur adresser le dossier complet sur cette consultation. **La date limite pour y contribuer est fixée par la DGAC au 26 septembre prochain.**

Nouvelle mobilité verticale et sécurité des vols

Un accident qui est probablement le premier du genre, est survenu le 16 septembre dernier au nord de la Chine. Alors qu'ils terminaient la répétition d'une démonstration aérienne dans le cadre de la préparation d'un meeting, deux eVTOLs démonstrateurs de la société [Xpeng Aeroht](#) sont entrés en collision. Si les circonstances précises de l'événement ne sont pas rapportées, il apparaît qu'au moins l'un des deux appareils avait embarqué quelqu'un [puisque'il est fait état d'un blessé léger parmi les occupants](#).

European Rotors 2025

La troisième édition du salon se tiendra à Cologne les 18, 19 et 20 novembre prochains. Il sera précédé le lundi 17 par le Symposium de l'hélicoptère et du vol vertical co-organisé par l'EHA et l'EASA. Contrairement aux éditions précédentes, un système d'inscription et de billetterie unique a été mis en place, permettant d'inclure de manière forfaitaire la participation des visiteurs du salon au symposium et aux conférences. Les informations et formulaires d'inscription nécessaires à la préparation des visites à la sont disponibles en ligne.

- Tickets et inscription aux conférences

[Registration - EUROPEAN ROTORS](#)

- Hébergements associés au salon

[Koelnmesse Fairs & Congresses](#)

ATTENTION : Il est vivement conseillé d'organiser rapidement son voyage pour venir sur le salon. Il a en effet été annoncé ces jours derniers que la gare de Cologne HBF ne pourrait pas être desservie par les lignes internationales pendant la période du salon, en raison de travaux sur le réseau ferré allemand.

Sécurité des vols - travaux européens

L'EASA organise le 9 octobre prochain après-midi, un webinar dédié à la présentation de l'avancée des travaux en cours sur [l'analyse de l'impact des règles et mesures de sûreté sur la sécurité aérienne](#). Une cartographie des principales menaces physiques et informatiques en fonction des interdépendances entre sûreté et sécurité sera présentée avec leurs impacts sur les systèmes, le personnel et les opérations. La consultation des parties prenantes pour identifier les lacunes potentielles et les opportunités d'amélioration des résultats en matière de sécurité sera abordée.



Pour le cas où vous ne l'auriez pas reçu directement, vous pouvez [consulter ici la dernière newsletter de l'EHA](#).